

**RÈGLEMENT D'ADMISSION  
DES TECHNICIENS et TECHNICIENNES DE L'INTERVENTION SOCIALE  
ET FAMILIALE  
FORMATION INITIALE EN VOIE DIRECTE**

**DÉPOT DES CANDIDATURES**

- Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès du secrétariat de la Rouatière ou sur Internet à l'adresse : <http://www.larouatiere.com>

**Le dépôt de candidature est ouvert du 15 janvier 2025 au 20 mai 2025**

**Deux sessions de sélection sont prévues en avril et en juin 2025**

- Pour la **1ère session**, la date limite d'inscription est fixée au **20 mars 2025** (cachet de la Poste faisant foi)
- Pour la **2ème session** la date limite d'inscription est fixée au **20 mai 2025** (cachet de la Poste faisant foi)

**Le dossier administratif de candidature à l'examen de sélection sera conservé en cas d'admission pour l'inscription à la formation, il comprend :**

- Le dossier d'inscription rempli et signé ;
- La photocopie recto/verso de votre carte d'identité en cours de validité ;
- Un Curriculum Vitae à jour ;
- Le bulletin n°3 du casier judiciaire ;
- Le certificat des vaccinations obligatoires à jour,
- L'attestation de responsabilité civile ;
- 4 photos d'identité (nom et prénom au dos)
- **Un chèque de 50 € à l'ordre du C.P.F.P. La Rouatière, correspondant aux frais de dossier**

**Les dossiers incomplets ou envoyés hors délais seront refusés.**

### LA SÉLECTION

Les épreuves d'admission en formation mentionnées à l'article 4 de l'arrêté du 1er juillet 2024 relatif au Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale, ont pour but d'apprécier l'aptitude des candidats à suivre la formation et à bénéficier du projet pédagogique de l'établissement. L'admission en formation conduisant au Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation et à un entretien.

La sélection se déroule en 2 temps, elle comporte un test de positionnement à l'écrit et un entretien de 30 minutes :

**I – Le test de positionnement est destiné à évaluer :**

- le niveau de formation générale s'il y a lieu
- le parcours et les motivations du candidat

**II – L'entretien oral d'admission est destiné à évaluer:**

- La manière dont le-la candidat.e envisage la fonction de Technicien.ne de l'intervention sociale et familiale, son aptitude et sa motivation à l'exercice de sa profession

### I - PREMIÈRE ÉTAPE D'ADMISSIBILITÉ : ENVOI DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SÉLECTION

A partir du 15 janvier 2025, les candidat.e.s peuvent envoyer leur dossier d'inscription complétés en joignant les pièces indiquées en page 1, **avant le 20 mars 2025** s'ils.elles souhaitent participer à la première session, **avant le 20 mai 2025**, s'ils.elles souhaitent participer à la deuxième session.

**Tout dossier incomplet ou transmis hors délai ne sera pas étudié.**

Après étude du dossier, si celui-ci est admissible, le.la candidate reçoit par mail une convocation pour participer à l'épreuve d'admission. La date (2,3 avril ou 3 juin), le lieu et l'heure seront précisés sur la convocation.

### II - DEUXIÈME ÉTAPE : ÉPREUVES DE SÉLECTION

Le.la candidate se présente au CFTS La Rouatière 30 mins avant l'heure indiquée, muni.e de sa convocation, d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un montant (chèque ou espèces) de 90€ correspondant aux frais de sélection, afin de passer les épreuves d'admissions suivantes :

- 1- **Un test de positionnement à effectuer par écrit sur une durée d'une heure trente**, visant à évaluer votre motivation et vos représentations, dans les domaines de la profession de Technicien de l'intervention sociale et familiale et de la formation. L'expression, la réflexion, l'argumentation constituent également des critères d'évaluation.

- 2- **Un entretien avec un.e professionnel.le ou un.e formateur.ice** destiné à déceler les contre-indications éventuelles, à vérifier les capacités du/de la candidat.e à mener à bien son projet de formation et à s'engager dans un partenariat, évaluer les motivations pour exercer ce métier, compte tenu des publics pris en charge du contact de l'intervention, ainsi que sur adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

### **III- TROISIEME ETAPE : LA COMMISSION D'ADMISSION**

*art 4 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2024 relatif au DE TISF.* Elle est composée du Directeur, de la Responsable des formations, de la coordinatrice de filière DE TISF, des formateur.ices de l'établissement, d'un.e professionnel.le titulaire du DE TISF.

La commission d'admission arrête la liste des candidat.e.s admis.e.s à suivre la formation. Les résultats de l'admission en formation sont valables trois ans à partir de la date de la commission d'admission.

Les candidat.e.s qui s'inscrivent à la sélection ont pris connaissance des conditions particulières de la formation à LA ROUATIERE

***Au-delà du quota de places en formation, une liste complémentaire est constituée selon les notes obtenues.***

### **CALENDRIER DE LA SÉLECTION POUR 2025**

#### **SESSION AVRIL**

Envoi du dossier d'inscription **avant le 20 mars 2025** (le cachet de la poste faisant foi)

Epreuve de sélection : TEST DE POSITIONNEMENT- ENTRETIEN ORAL, **les 2 et 3 avril 2025**

Résultats à **partir du 8 avril 2025** sur le site Internet.

#### **SESSION JUIN**

Envoi du dossier d'inscription **avant le 20 mai 2025** (le cachet de la poste faisant foi)

Epreuve de sélection : TEST DE POSITIONNEMENT- ENTRETIEN ORAL **le 3 juin 2025**

Résultats à **partir du 5 juin 2025** sur le site Internet.

### **DEBUT DE LA FORMATION OCTOBRE 2025**

#### **TARIFS 2025**

- Frais de dossier : 50 € (non remboursables)
- Frais de sélection : 90 €
- Frais de scolarité : 184€ droit d'inscription et 420 € frais de scolarité **par an**